



Envoyé en préfecture le 19/10/2023  
Reçu en préfecture le 19/10/2023  
Publié le 5 10  
ID : 089-218903870-20231019-MAS2311-CC

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
TRAVAUX  
Rapport d'analyse

**Rédacteur du rapport d'analyse**

[Redacted]

**Objet**

Marché n° MAS2311 - Travaux de requalification de la rue des Déportés et de la Résistance et des abords du parking de l'abbé Poupon

**Présentation du marché**

La ville de Sens, souhaite, dans le cadre de l'opération « Cœur de ville », poursuivre l'aménagement de différentes rues. La charte mise en place prévoit une utilisation de matériaux de voirie noble et durable, un passage progressif de la rue en « zone de rencontre », la mise en accessibilité PMR, une végétalisation lorsque ce sera possible et un passage des eaux usées.

Certains travaux (réseau pluvial, ...) étant du ressort de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, une convention temporaire de transfert de maîtrise d'ouvrage a été établie entre les deux collectivités au profit de la ville de Sens.

Le marché est décomposé en tranches de la façon suivante :

- Tranche ferme : Rue des déportés et de la résistance (de la rue Montpezat au boulevard du 14 juillet)
- Tranche optionnelle : Modification des abords du parking de l'abbé Poupon

Clause d'insertion :

Afin de promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la collectivité a décidé de faire application des dispositions des articles L.2112-2 et L.2112-3 du Code de la Commande publique en incluant une clause sociale d'insertion professionnelle dont l'exécution est obligatoire pour chacune des tranches.

Ainsi, le prestataire retenu doit réaliser dans le cadre de l'exécution du présent marché une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour autant qu'il respecte le nombre minimum d'heures pour chacune des tranches stipulé à l'acte d'engagement, le titulaire dispose d'une totale liberté dans la mise en œuvre de ses obligations contractuelles. Il a ainsi été précisé que le prestataire devra prévoir au minimum les heures suivantes :

- Tranche ferme : 665 heures
- Tranche optionnelle : 40 heures

**Economie générale du marché**

Type du marché :

Marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article R.2123-1 du Code de la Commande publique et de l'article L.2113-4 relatif aux marchés à tranches optionnelles

Le marché n'a fait l'objet d'aucun allotissement en vertu de l'article L.2113-11 du Code de la Commande publique. Il est précisé que le marché ne peut être alloti car les prestations de la procédure ne sont que d'une seule nature (Cœur de ville) et que la responsabilité de la prestation ne peut incomber qu'à un seul prestataire.

Durée du marché :

Le marché prend effet à compter de la date de l'accusé de réception du courrier de notification transmis par voie dématérialisée via le profil acheteur.

Il prendra fin à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement de l'ensemble des travaux y compris de la tranche optionnelle en cas d'affermissement de celle-ci.

**Délais d'exécution et Affermissement de la tranche optionnelle :**

→ Pour la tranche ferme :

Les travaux relatifs à la tranche ferme concernant la Rue des déportés et de la Résistance devront être réalisés dans un **délai global de 8 mois** (y compris la période de préparation de chantier de 1 mois, y compris congés payés et hors intempéries).

L'entreprise pourra proposer son propre délai dans son acte d'engagement sans toutefois que ce délai n'excède le délai global maximal fixé à 8 mois.

Ce délai, y compris période de préparation, débutera à compter de la date indiquée dans l'ordre de service notifiant le démarrage de ladite tranche.



A titre indicatif, les travaux pourraient se dérouler de septembre 2023 à avril 2024. Pour mémoire, les congés annuels de l'entreprise ne peuvent pas justifier un ordre de service d'arrêt de chantier.

→ Pour la tranche optionnelle :

L'exécution de la tranche optionnelle est subordonnée à la notification, par le pouvoir adjudicateur, d'un ordre de service d'affermissement. Elle pourra être affermée jusqu'au 31 décembre 2024. Passé cette date, le titulaire sera dégagé de toute obligation. **En cas de non affermissement, aucune indemnité ne sera versée au titulaire.**

Les travaux relatifs à la **tranche optionnelle** concernant la modification des abords du parking de l'Abbé Poupon devront être réalisés dans un **délai global d'un mois** (y compris la période de préparation de chantier de 15 jours, y compris congés payés et hors intempéries).

L'entreprise pourra proposer son propre délai dans son acte d'engagement sans toutefois que ce délai n'excède le délai global maximal fixé à 1 mois.

Ce délai, y compris période de préparation, débutera à compter de la date indiquée dans l'ordre de service notifiant le démarrage de ladite tranche.

A titre indicatif, les travaux pourraient se dérouler en mars 2024. Pour mémoire, les congés annuels de l'entreprise ne peuvent pas justifier un ordre de service d'arrêt de chantier.

Montant estimé du marché :

Le montant total estimé du marché est de [REDACTED] décomposé comme suit :

- Tranche ferme - Rue des déportés et de la résistance (de la rue Montpezat au boulevard du 14 juillet) [REDACTED]
- Tranche optionnelle - Modification des abords du parking de l'abbé Poupon : [REDACTED]

**Date d'envoi de l'avis**

Le 30 juin 2023

**Limite de remise des offres**

Le 31 juillet 2023 – 12h00

**Date d'ouverture des plis**

Le 31 juillet 2023

### Critères d'attribution du marché

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération	Détail																														
Prix	40 points	Ce critère sera apprécié en fonction du montant le plus bas indiqué à l'Acte d'engagement pour l'ensemble des tranches.																														
Valeur technique	40 points	<p>Ce critère sera apprécié en fonction d'un <b>mémoire technique</b> détaillant les items suivants :</p> <p><b>Item n° 1 : La méthodologie d'exécution des travaux</b> (Sur 25 points) que le prestataire se propose de mettre en œuvre, et ce, pour l'ensemble des tranches. Le candidat expliquera, par l'intermédiaire d'une note et de documents graphiques, le phasage des travaux proposés avec la méthodologie d'exécution, l'identification des contraintes du chantier et leurs prises en compte ainsi que la signalisation mise en place sur l'ensemble du chantier, pour l'ensemble des tranches.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Très bien</th> <th>Bien</th> <th>Moyen</th> <th>Mauvais</th> <th>Très mauvais ou absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25 points</td> <td>15 points</td> <td>10 points</td> <td>5 points</td> <td>0 point</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Item n° 2 : Les moyens humains et matériels</b> (Sur 5 points) que le prestataire mettra à disposition pour la bonne exécution des prestations. Le candidat indiquera les compétences (niveaux et spécialité, qualifications, expériences, habilitations, ...) et le rôle de chacun des personnels intervenants réellement sur le chantier ainsi que le matériel qu'il mettra à disposition pour la bonne exécution des travaux de l'ensemble des tranches.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Très bien</th> <th>Bien</th> <th>Moyen</th> <th>Mauvais</th> <th>Très mauvais ou absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 points</td> <td>3 points</td> <td>2 points</td> <td>1 point</td> <td>0 point</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Item n° 3 : La qualité des principaux matériaux et des principales fournitures</b> (Sur 5 points) via la transmission des différentes fiches techniques correspondantes.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Très bien</th> <th>Bien</th> <th>Moyen</th> <th>Mauvais</th> <th>Très mauvais ou absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 points</td> <td>7 points</td> <td>5 points</td> <td>2 point</td> <td>0 point</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le mémoire technique fourni par les entreprises devra être rédigé en respectant scrupuleusement l'ordre des items ci-dessus et uniquement ces critères. Il devra se limiter à 30 pages recto verso hors annexes (fiches techniques, ...). Toute page au-delà de cette limite fixée ne sera pas prise en compte pour l'analyse des offres.</p>	Très bien	Bien	Moyen	Mauvais	Très mauvais ou absent	25 points	15 points	10 points	5 points	0 point	Très bien	Bien	Moyen	Mauvais	Très mauvais ou absent	5 points	3 points	2 points	1 point	0 point	Très bien	Bien	Moyen	Mauvais	Très mauvais ou absent	10 points	7 points	5 points	2 point	0 point
Très bien	Bien	Moyen	Mauvais	Très mauvais ou absent																												
25 points	15 points	10 points	5 points	0 point																												
Très bien	Bien	Moyen	Mauvais	Très mauvais ou absent																												
5 points	3 points	2 points	1 point	0 point																												
Très bien	Bien	Moyen	Mauvais	Très mauvais ou absent																												
10 points	7 points	5 points	2 point	0 point																												

Valeur environnementale	10 points	<p>Ce critère sera apprécié en fonction d'un <b>mémoire environnemental</b> qui précisera les mesures prises en matière de protection de l'environnement et de la réduction de l'empreinte écologique de l'entreprise et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le management global consacré à l'environnement dans l'entreprise,</li> <li>- la réduction ou la suppression des impacts environnementaux,</li> <li>- le suivi des déchets.</li> <li>- Les mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité</li> <li>- Les mesures de contrôle prévues pour ces valeurs</li> </ul> <table border="1" data-bbox="555 443 1422 561"> <thead> <tr> <th>Très bien</th> <th>Bien</th> <th>Moyen</th> <th>Mauvais</th> <th>Très mauvais ou absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 points</td> <td>7 points</td> <td>5 points</td> <td>2 points</td> <td>0 point</td> </tr> </tbody> </table>	Très bien	Bien	Moyen	Mauvais	Très mauvais ou absent	10 points	7 points	5 points	2 points	0 point
Très bien	Bien	Moyen	Mauvais	Très mauvais ou absent								
10 points	7 points	5 points	2 points	0 point								
Valorisation insertion sociale	10 points	<p>Ce critère sera apprécié sur la base du nombre d'heures d'insertion professionnelle proposé toutes tranches confondues.                  La note attribuée aux candidats sera calculée de la façon suivante :</p> <p style="text-align: right;"><math>N = (P1/PM) \times 5</math></p> <p>Dans laquelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N = Note attribuée au candidat (sur 5 points)</li> <li>- P1 = Proposition du candidat considéré (en heures)</li> <li>- PM = Proposition du candidat la plus élevée (en heures)</li> </ul> <p>Le candidat s'engageant à ne réaliser que le minimum requis toutes tranches confondues recevra automatiquement la note de 0/5.  <i>Il est rappelé aux candidats que la non réalisation ou la réalisation partielle de la clause d'insertion professionnelle expose le titulaire à l'application des pénalités prévues par le CCAP du marché.</i>  <b><i>De plus, tout candidat dont la proposition paraîtrait manifestement excessive et irréaliste au regard du marché se verra également attribuer la note de 0/5.</i></b></p>										

**Analyses des candidatures**

Le registre des dépôts faisait état de 3 propositions remises dans les délais impartis par voie dématérialisée via la plateforme Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.

N° de pli	Nom et adresse du candidat
1	Société COLAS NORD EST Appoigny (89)
2	Groupement ROUGEOT TP / SATP Paron (89) / Mandres les Roses (94)
3	Société EUROVIA Bourgogne Franche-Comté Monéteau (89)

Des demandes de complément ont été effectuées auprès des sociétés ROUGEOT TP et EUROVIA en date du 2 août 2023 avec réponses attendues pour le 4 août 2023 – 16h00.  
 En ce qui concerne le groupement ROUGEOT TP, il s'agit de complément pour son cotraitant, la société SATP, de type attestation sur l'honneur et effectifs de l'entreprise.  
 Pour la société EUROVIA, quant à elle, il s'agit de l'attestation sur l'honneur et du formulaire DC4 (agrément sous-traitance) pour son sous-traitant déclaré, la société DE FILIPPIS.  
 Tous les candidats ont répondu dans les délais impartis. Les dossiers sont complets et conformes.

**Analyses des offres**

↓ Critère « Prix » sur 40 points

Candidats	Montant de l'offre € TTC			Note sur 40 points
	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Total	
Société COLAS	1 413 567,09 €	46 847,24 €	1 460 414,33 €	31,85
Groupement ROUGEOT TP / SATP	1 111 897,61 €	50 842,34 €	1 162 739,95 €	40,00
Société EUROVIA	1 248 798,62 €	42 934,86 €	1 291 733,48 €	36,01

Lors de la vérification des offres financières, il a été constaté que certains prix unitaires semblaient bas pour le groupement ROUGEOT / SATP et la société EUROVIA.

[Redacted text block]

[REDACTED]

Par application de l'article R.2152-3 du Code de la Commande Publique, une demande de précision / justification a été effectuée en date du 4 août 2023 via le profil acheteur auprès de chaque candidat concerné avec réponse attendue pour le 8 août 2023 – 16h00 puis une deuxième demande de précision / justification a été effectuée en date du 11 août 2023 via le profil acheteur auprès de chaque candidat concerné avec réponse attendue pour le 21 août 2023 – 16h00

Les candidats ont répondu dans le délai imparti.

Ainsi, pour le groupement ROUGEOT / SATP, les 2 prix sont justifiés [REDACTED]  
[REDACTED] La réponse est recevable.

Pour la société EUROVIA, le niveau de prix s'explique [REDACTED]  
[REDACTED]  
↓ [REDACTED]  
↓ [REDACTED]  
↓ [REDACTED]  
↓ [REDACTED]

Sur la base de ces modifications, la société EUROVIA a corrigé son offre globale pour la tranche ferme avec un montant de 1 248 816,62 € TTC.

Le nouveau tableau du critère « prix » suite à ces précisions / justifications est le suivant :

Candidats	Montant de l'offre € TTC			Note sur 40 points
	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Total	
Société COLAS	1 413 567,09 €	46 847,24 €	1 460 414,33 €	31,85
Groupement ROUGEOT TP / SATP	1 111 897,61 €	50 842,34 €	1 162 739,95 €	40,00
Société EUROVIA	1 248 816,62 €	42 934,86 €	1 291 751,48 €	36,01

⚡ Critère « Valeur technique » sur 40 points

Le détail est donné dans l'annexe joint au présent rapport.

Tableau récapitulatif de la valeur technique :

Candidat	Item n° 1 Méthodologie Sur 25 points	Item n° 2 Moyens humains et matériels Sur 5 points	Item n° 3 Qualité des principaux matériaux et principales fournitures Sur 10 points	Note sur 40 points
Société COLAS	25	5	5	35
Groupement ROUGEOT TP / SATP	25	5	7	37
Société EUROVIA	25	5	7	37

**Critère « Valeur environnementale » sur 10 points**

Le détail est donné dans l'annexe joint au présent rapport.

Candidat	Sur 10 points
Société COLAS	10
Groupement ROUGEOT TP / SATP	10
Société EUROVIA	10

**± Critère « Valorisation insertion sociale » sur 10 points**

Le détail est donné dans l'annexe joint au présent rapport.

Candidat	Nombre d'heures d'insertion proposé			Sur 10 points
	Tranche ferme Minimum attendu de 665 heures	Tranche optionnelle Minimum attendu de 40 heures	Total	
Société COLAS	1 770 heures	80 heures	1 850 heures	10
Groupement ROUGEOT TP / SATP	940 heures	60 heures	1 000 heures	5,40
Société EUROVIA	950 heures	50 heures	1 000 heures	5,40

Le calcul prévu au Règlement de la consultation était sur 5 rapporté à la note de 10 points. Aussi, un calcul « en croix » a permis, sur la base du calcul annoncé, de ramener la note obtenue de 5 sur 10 points.

† RECAPITULATIF DES NOTES et CLASSEMENT

Candidat	Prix		Note « Valeur technique » Sur 40 pts	Note « Valeur environnementale » Sur 10 pts	Note « Valorisation insertion sociale » Sur 10 pts	Note totale	Classement
	Montant total des tranches € TTC	Note Sur 40 pts					
Société COLAS	1 460 414,33 €	31,85	35	10	10	86,85	3 <sup>ème</sup>
Groupement ROUGEOT TP / SATP	1 162 739,95 €	40,00	37	10	5,40	<b>92,40</b>	<b>1<sup>er</sup></b>
Société EUROVIA	1 291 751,48 €	36,01	37	10	5,40	88,41	2 <sup>ème</sup>

Attribution du marché

Il est proposé d'attribuer le marché à :

Attributaire	Montant € TTC de l'offre retenue
Groupement ROUGEOT TP / SATP	1 162 739,95 € pour l'ensemble des tranches